

SNES-FSU Normandie
14, boulevard des Belges 76000 ROUEN
tél : 02 35 98 26 03
206 rue Saint Jean 14000 CAEN
tél : 02 31 83 81 60
email : normandie@snes.edu
site : www.normandie.snes.edu



Lettre d'information du SNES-FSU de Normandie

Directrice de la publication : Claire-Marie Feret - Réalisation : Elfie Demarest - Prix : 0,4 euro N° 393 du 10/02/2023 - CCPAP 0522 S 05463 - trimestriel

Le SNES-FSU se bat quotidiennement pour améliorer les droits et les conditions de travail des non-titulaires. Les non-titulaires ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire mais, grâce à l'action de la FSU, ils et elles ont des droits à faire valoir. Dans les CCP, les représentant-es FSU des personnels agissent au quotidien pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, indemnités, congés santé, contrat, indemnisation chômage, retraite...

Pour renforcer le poids du SNES-FSU face à l'administration et donner au syndicat majoritaire les moyens de fonctionner, syndiquez-vous ou renouvelez votre adhésion au SNES-FSU.

SOMMAIRE

p. 1 Édito
p. 2 Actualités

SPÉCIAL NON-TITULAIRES ENSEIGNANT-ES, CPE, PSY-EN

Cher-es collègues,

L'action syndicale a démontré qu'elle était indispensable pour la conquête et la revendication de nouveaux droits ainsi que pour la défense des personnels non-titulaires. **Le SNES-FSU s'est toujours investi dans le combat nécessaire pour l'amélioration des conditions de travail et la défense des collègues contractuel.les enseignant.es, CPE et Psy-EN sur le terrain.**

Les non-titulaires de l'Éducation nationale sont encore plus mal payé-es que les titulaires. Grâce à la lutte menée par la FSU, le gouvernement a enfin engagé un processus de revalorisation du point d'indice. En Normandie, la FSU a obtenu des améliorations des grilles de salaires avec l'harmonisation Caen-Rouen.

Mais c'est encore insuffisant. **La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit s'accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.** Dans le même temps, nos salaires stagnent, malgré l'inflation galopante, et se faire rembourser ses frais de déplacement s'apparente à un véritable parcours du combattant - alors que les sommes engagées sont souvent conséquentes !

Pour échanger avec vous sur tous ces sujets, pour vous informer sur vos droits et pour vous aider au quotidien face à l'administration, la section du SNES-FSU organise deux stages à destination des non-titulaires enseignants, CPE et Psy-EN. Venez nombreuses et nombreux !

Lionel Fournier, Claire Jourdan, Catherine Mezaad,
responsables du secteur non-titulaires
Bertrand Buffetti, Claire-Marie Feret et Marc Hennetier,
co-secrétaires académiques du SNES-FSU

STAGES NON-TITULAIRES (Enseignant-es, CPE, PsyEN)

Les frais de déplacement sont remboursés aux collègues adhérent-es ou qui adhèrent le jour du stage.

**Jeudi 6 avril à Rouen
Vendredi 7 avril à Caen**

Pour vous inscrire, voir au verso



Les stages syndicaux du SNES-FSU sont ouverts à toutes et tous, syndiqué.es ou non. Ces stages sont l'occasion de se rencontrer, de ne pas rester isolé.e dans son établissement, de s'informer sur ses droits, de s'armer pour résister aux diverses pressions mais aussi d'échanger et de construire collectivement les mandats qui seront ensuite portés par le SNES-FSU.

Pour participer à ce stage, il suffit de :

- Vous inscrire avec le lien du QR code (voir au recto) ou à cette adresse : <https://r.snes.edu/StagesNormandie>
- Déposer auprès de votre chef d'établissement, avant le 6 mars pour Rouen et le 7 mars pour Caen, une demande d'autorisation d'absence (générée à l'inscription en ligne).

La participation à ces stages de formation syndicale est un droit statutaire sans perte de salaire, ni récupération, dans la limite de 12 jours par an, qu'il faut utiliser et qu'on ne peut vous refuser.



Le saviez-vous ?

Si vous êtes affecté.e à l'année dans plusieurs établissements, vous pouvez bénéficier de remboursements de frais de déplacement et de repas.

Depuis septembre 2022, la FSU a obtenu des améliorations des grilles de salaires en Normandie : tous les deux ans, pour les trois premiers niveaux de rémunération au lieu de trois ans !

- Catégorie 1 : recrutement à l'échelon 2 avec une licence, échelon 3 avec le M1, échelon 4 avec le M2, échelon 5 avec un doctorat.
- Catégorie 2 : recrutement à l'échelon 4.



Vos représentant-es élu-es aux CCP

- Miguel GUZMAN, EPS, (14)
- Kévin BAHUON, CPE, Collège des Provinces, Cherbourg-Octeville (50)
- Sabrina ZAFFRAN, Espagnol, Lycée Claude Monet, Le Havre (76)
- Lionel FOURNIER, Génie industriel des Structures Métalliques, LP Clément Ader à Bernay (27)

Responsables du suivi des collègues contractuels

- Catherine MEZAAD, TZR Histoire Géographie, ZR Rouen-Barentin (76)
- Claire JOURDAN, Lettres classiques, collège à Périers (50)
- Lionel FOURNIER, Génie industriel des Structures Métalliques, LP Clément Ader à Bernay (27)

Contactez le SNES-FSU

Permanences toutes les après-midis

- Rouen : 02 35 98 26 03
- Caen : 02 31 83 81 60

ou par mail à normandie@snes.edu